

L'ÉDUCATION NATIONALE.

et à la Jeunesse

BEAUX-ARTS.

Le Secrétaire d'Etat à

ARRÊTÉ.

*Le Ministre de l'Éducation nationale,*

et à la Jeunesse

Inventaire des Sites

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Vu l'arrêté en date du 4 Novembre 1940 pris par application de la loi du 23 Octobre 1940

ARRÊTÉ :

Article 1er. - Est inscrit à l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble de la propriété dite "Pavillon d'Angoulême" à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise) comprenant les propriétés nues et bâties figurant au plan cadastral sous les Nos 297, 298, 299, 300, 300 bis, 301, 302, 321 à 369 et appartenant aux héritiers de Mme la Comtesse Yvert de Saint-Aubin :

Melle Yvert de Saint-Aubin à la Grotte, 29 rue Alexandre Dumas à St-Germain-en-Laye

M. le Comte Yvert de Saint-Aubin, au château de Dracy à Conches-les-Mines (Saine-et-Loire)

M. Michel Bodard de la Jacopière, château des Bordes à Pontlevoy (Loir-et-Cher)

M. Gaston Bodard de la Jacopière, chez Melle Yvert de Saint-Aubin, 29 rue Alexandre Dumas à St-Germain-en-Laye

M. Pierre et Melle Jeanne Bodard de la Jacopière (mineurs) représentés par leur père, veuf de Mme Bodard de la Jacopière née Yvert de St-Aubin château des Bordes à Pontlevoy (Loir-et-Cher).

Article 2. - Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye et aux propriétaires intéressés qui seront responsables chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

PARIS, le 18 JUIL 1941

